

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00168
Numéro SIREN : 811 182 450
Nom ou dénomination : @FORSSIC

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 4619

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

ORDONNANCE N°2018003093

Nous, Michel ERB, Président du Tribunal de Commerce, assisté de Maître François BORON, Greffier associé,

Vu la requête en date du 31 mai 2018 de Monsieur Tony GREMION, agissant en qualité de président de la SAS @FORSSIC dont le siège social a été fixé à ETUPES 25460 – 14 rue de Taillecourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le n° 811 182 450,

Vu les faits y exposés,

Constatons que la société devait réunir son Assemblée Générale Ordinaire au plus tard le 30 juin 2018 et qu'elle ne sera pas en mesure de respecter ce délai,

EN CONSEQUENCE,

Accordons à cette dernière une prorogation de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018 pour la tenue de cette assemblée.

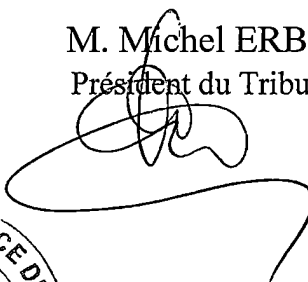
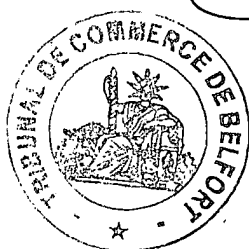
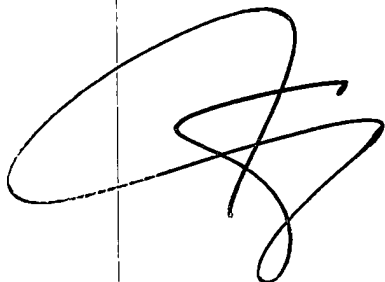
Disons que cette prorogation ne sera pas renouvelable.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par les soins du Greffier.

Belfort le **14 JUIN 2018**

Me François BORON
Greffier associé

M. Michel ERB
Président du Tribunal de commerce



@FORSSIC
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue de taillecourt, 25460 ETUPES
811182450 RCS BELFORT

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BELFORT

Le soussigné Tony GREMION,

Agissant en qualité de Président de la société @FORSSIC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 14 rue de taillecourt, 25460 ETUPES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811182450 RCS BELFORT,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société @FORSSIC a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour la raison suivante :

Notre société travaillait avec un comptable indépendant qui est malheureusement décédé dans le courant de l'année 2017. Nous avons donc fait appel au cabinet d'expertise comptable FITECO sis à Nogent Le Rotrou. Cependant notre cabinet comptable rencontre des difficultés importantes pour réunir l'ensemble des documents de notre ancien comptable tant pour 2017 que pour 2016.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société @FORSSIC qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour réunir

l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à ETUPES
Le 31 mai 2018
Tony GREMION
Président

SAS @forSSlc
14 rue de Taillecourt
25460 Étupes
Siret 811 482 450 00023



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de BELFORT,

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société @FORSSIC à bénéficier d'un délai supplémentaire de [Délai demandé au président du tribunal de commerce (nombre de mois en lettres)] mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, laquelle devra être réunie au plus tard le [Date limite de réunion de l'AGOA prorogée].

Liquidons les dépens à euros.

Fait à BELFORT

Le